REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-295

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement temporaire, 8 rue de la Poste, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Mme GUIMOND)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant la demande en date du 09 novembre 2026, par laquelle **Mme Kathy GUIMOND**, souhaite réserver 3 places de stationnement, 8 rue de la Poste, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement, lundi 16 novembre 2026 entre 8h00 et 19h00 ;

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement est interdit, lundi 16 novembre 2026, entre 08h00 et 19h00 :

- 8 rue de la Poste



Article 2 - La signalisation règlementaire est mise en place **par la commune**.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4- Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- **Mme Kathy GUIMOND**,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 09 novembre 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU